ART. 4 N° CL100

# ASSEMBLÉE NATIONALE

29 octobre 2019

RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION PUBLIQUE - (N° 2357)

### RETIRÉ AVANT DISCUSSION

# **AMENDEMENT**

N º CL100

présenté par Mme Jacqueline Dubois, M. Vignal, Mme Brulebois, M. Baichère, M. Kokouendo et M. Pellois

#### **ARTICLE 4**

Compléter l'alinéa 6 par la phrase suivante :

« De même, ils sont rendus accessibles à tout citoyen qui en fait la demande. »

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans un souci de transparence de l'action publique, tous les citoyens doivent pouvoir accéder aux documents qui concernent les collectivités.